

N° DEL/2022-105



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 03 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 03 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 26 septembre 2022

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (34) : M. FERRE Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (1) : M. CHARTIER Pierre.

ABSENTS EXCUSES

M. BRETTE Gérard, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. LACROIX Laurent, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (5) :

M. BRETTE Gérard a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Muriel a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Convention de financement avec la Commune de Marcillac la Croisille pour le mobilier de la Maison Au Soleil

M. le Président informe le Conseil que la Communauté de Communes a réalisé des investissements pour le mobilier de la Maison Au Soleil, située à Marcillac la

Croisille, pour un montant de 11 792,59 € HT, dont 4 763,73 € HT pour une structure extérieure, subventionnés à hauteur de 7 325,41 € par la CAF.

La Commune de Marcillac la Croisille propose de financer la structure extérieure à hauteur de 20 %, soit 952,75 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

- CAF : 7 325,41 €
- Commune de Marcillac la Croisille : 952,75 €
- Communauté de Communes : 3 514,43 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

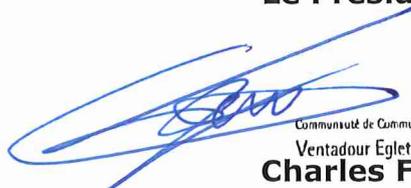
- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention de financement avec la Commune de Marcillac la Croisille.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 4 octobre 2022
Le Président,**



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières
Charles FERRE

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26